

Ne remettez pas vos soins à plus tard : bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par la CPAM.



Si vous rencontrez des difficultés pour vous soigner, la CPAM vous propose un accompagnement personnalisé.

Comment en bénéficier ? C'est simple. Avec l'aide d'un conseiller :

- vous ferez le point sur vos droits à l'Assurance maladie et les démarches à effectuer ;
- vous étudierez ensemble les solutions pour réaliser vos soins.

Votre conseiller peut vous accompagner jusqu'à la réalisation de vos soins grâce à un suivi personnalisé en plusieurs étapes.

>>> Renseignez-vous dans l'une de nos agences ou points d'accueil

(liste disponible sur ameli.fr)

ou en appelant le 3646 Service 0,06 €/min
+ prix appel